



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 22 mars 2017 – 18h30**  
**N°2017 - 002**

**COMPTE RENDU**

Le mercredi vingt deux mars deux mil dix sept, à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 15 mars précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

**Présents :**

*Maire* : F. RICHARD

*Adjoints* : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, A. COLSON, C. GLEIZES, V. MICHEL

*Conseillers municipaux* : V. BOCCASSINO, E. CREMONA, M. T. de GOULET, J. HENRIQUES DE ALMEIDA, M. PEREDES, L. SAUD, V. FOURNIER, R. SAINTOT

**Ont donné procuration :**

G. HANOUILLE donne procuration à B. BEDOS

O. ROMAN donne procuration à B. BAILLET

R. TAULAN donne procuration à S. BONNET

**Absents excusés :**

*Conseillers municipaux* : H. GIELY, S. GRELOT, C. RICARTE, C. VIGO, M. DUFOUR, E. FORESTIER, C. LAHONDES, N. LEGRAND RIBAUT

Conseillers présents = 16

Procurations = 3

Conseillers absents = 8

Suffrages exprimés = 19

\*\*\*

**Préambule :**

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

*Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.*

\*\*\*

**Approbation du Procès Verbal de la séance du 08 février 2017**

Le procès verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

**Rapporteur : F. RICHARD, Maire**

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 02 février 2017.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

## **1 – Compte de Gestion 2016 - approbation**

*Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances*

Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2016 comme suit (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

### Section d'investissement

Dépenses : 1 769 601.88 €

Recettes : 1 571 929.65 €

### Section de fonctionnement

Dépenses : 2 673 566.48 €

Recettes : 3 208 848.20 €

### Restes à réaliser

Dépenses : 1 686 554.60 €

Recettes : 241 025.00 €

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (*2 abstentions : R. SAINTOT, V. FOURNIER*), le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération.

## **2 – Compte Administratif 2016 - approbation**

*Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances*

Madame Le Maire a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2016 comme suit : (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

### Section d'investissement

Dépenses : 1 769 601.88 €

Recettes : 1 571 929.65 €

### Section de fonctionnement

Dépenses : 2 673 566.48 €

Recettes : 3 208 848.20 €

### Restes à réaliser

Dépenses : 1 686 554.60 €

Recettes : 241 025.00 €

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (*2 abstentions : R. SAINTOT, V. FOURNIER*), le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par la commune.

## **3 – Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2016**

*Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances*

Il ressort de la clôture des comptes de l'exercice 2016 les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 208 848.20	1 571 929.65
Total des dépenses	2 673 566.48	1 769 601.88
Résultat reporté N-1	0	0
Résultat	535 281.72	- 197 672.23
RAR dépenses		1 686 554.60
RAR recettes		241 025.00
Solde RAR		-1 445 529.60

Il est proposé de les affecter sur l'exercice 2017 comme suit :

c/1068 (excédents capitalisés) : 535 281.72 €

c/ D001 (résultat reporté) : 197 672.23 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : R. SAINTOT, V. FOURNIER), l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme proposé ci-dessus.

#### 4 – Budget Primitif 2017 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Le détail du Budget Primitif 2017 est présenté en annexe 1.

##### Section de fonctionnement :

Dépenses: 3 046 577.00 €

Recettes: 3 046 577.00 €

Les recettes perçues sur la section de fonctionnement permettent de dégager 111 789.36 € à la section d'investissement.

##### Section d'investissement :

Dépenses : 2 520 290.08 €

Ce montant inclut 1 686 554.60 € de dépenses engagés en 2016 et qui seront exécutés en 2017.

Par ailleurs, la commission des finances propose le Programme de Travaux et d'Investissement pour l'exercice 2017 suivant :

IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT HT
2113	Aménagements Parc de l'eau	6000
2135	Réfection Toiture sacristie	4800
2135	Programme d'aide au ravalement de façades	10000
2135	Réfection douches stade	3000
2152	Réfection Réseau eau cimetière	10600
2152	trottoir rue République (marché bons de commande)	15000
2152	chemins ruraux	10000
2152	Impasse du Buffalon	30000

2152	Chemin des Jasses	90000
2152	Raccordement électrique salle omnisport	3960
2152	Raccordement eau salle omnisport	7862.52
2152	Raccordement France Telecom salle omnisport	1300
2152	Entretien fossés en agglomération	5000
2158	Matériel Services Techniques	5000
2158	Mécanisation balayage voirie	15000
2158	Matériel PAPPH (voir subvention)	5000
2188	véhicule Police Municipale	15000
21312	sécurisation écoles (si subvention)	6800
21318	crèche - mise aux normes PMI	2000
21318	ADAP	3000
TOTAL		249322.52

#### Recettes : 2 520 290.08 €

Ce montant inclut 241 025.00 € de subventions allouées en 2016, et qui seront versées à la commune en 2017.

La section recettes prévoit un remboursement au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 235 000 €.

La section recettes prévoit également un emprunt pour un montant de 400 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 *abstentions* : R. SAINTOT, V. FOURNIER), le budget primitif de l'exercice 2017 et autorise Madame le Maire à souscrire, au nom de la commune, un emprunt d'un montant de 400 000€.

Madame BOMPARD interroge les élus du groupe minoritaire sur les raisons qui les conduit à s'abstenir.

Monsieur SAINTOT regrette le manque d'information sur les travaux de la commission des finances, et qu'il use comme il le souhaite de son droit de vote.

Madame Le Maire rappelle que la commission des finances compte un représentant du groupe minoritaire, et que par ailleurs, les commissions sont ouvertes à tous les membres du Conseil Municipal, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'un planning hebdomadaire est transmis chaque semaine par voie électronique.

### **5 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales**

*Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances*

A l'heure de la convocation, la commune n'avait pas encore la notification des bases d'imposition pour l'exercice 2017. Toutefois, la commission des finances propose de reconduire les taux appliqués en 2016, comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	15.08 %
Taxe foncière bâti	20.42 %
Taxe foncière non bâti	61.00 %

Le montant des recettes issues des taxes directes locales, pour l'exercice 2016, s'est élevé à 1 401 861.93 €.

Toutefois, Monsieur Le Rapporteur précise que ces bases ont été transmises à la commune le vendredi 17 mars et qu'elles permettent de prévoir les produits suivants :

	2017			Ecart 2016 - 2017
	Taux	Bases Prévisionnelles	Produits	
Taxe Habitation	15.08%	4 669 000	704085.20	14348.92
Taxe foncière sur le bâti	20.42%	3 145 000	642209.00	11865.04
Taxe foncière sur le non bâti	61.00%	122 700	74847.00	-1428.62
	TOTAL		1421141.20	24785.34

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : B. BAILLET, R. SAINTOT, V. FOURNIER), les taux d'imposition proposés par la Commission des Finances.

#### **6 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social – attribution**

*Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances*

La Commission des Finances propose de reconduire la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 12 000 €.

Les actions financées par cette subvention ont un réel rôle social sur la commune : repas des aînés, bourse au permis de conduire, aides alimentaires etc.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de la Commission des Finances.

#### **7 – Subvention de fonctionnement aux associations - attribution**

*Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Famille*

La commission « Sport et Vie associative » n'a pas encore achevé l'attribution des subventions de fonctionnement aux différentes associations de la commune, mais propose toutefois de reconduire les subventions de fonctionnement allouées aux associations œuvrant dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse comme suit :

Ballon rouge – 2017	78 000.00 €
Centre socio culturel Odyssée	95 657.00 €

Madame Le Maire rappelle les missions de ces deux associations en matière d'enfance et de jeunesse (crèche, ALSH, accueil jeunes...), que si ces activités étaient gérées en régie directe par la commune le coût serait beaucoup important, et qu'enfin, une partie de ces subventions est prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales via le Contrat Enfance Jeunesse.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Monsieur SAINTOT demande combien d'associations n'ont pas remis, ou remis en dehors des délais, leur dossier de demande de subvention.

Madame MICHEL répond que cela concerne moins de 10 associations.

Monsieur SAINTOT souhaiterait qu'une règle stricte s'applique à ces associations, dont certaines sont souvent retardataires.

Madame Le Maire souhaite toutefois rappeler que les associations ont un rôle très dynamique dans l'animation du village et qu'elles sont gérées par des bénévoles. A ce titre, la commission des finances est favorable pour octroyer à ces associations un délai supplémentaire.

Toutefois, une prochaine réunion de la commission « Vie associative » étudiera chacun de ces dossiers.

Madame BOMPARD précise que le budget 2017 alloue la somme de 66 343 € aux subventions de fonctionnement versées aux associations, soit 38 343 € si l'on soustrait la subvention versée au Comité des Fêtes.

#### **8 – Mise en œuvre d'un dispositif de prime d'aide au ravalement de façades**

*Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint Délégué à l'urbanisme*

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement du programme de mise en valeur des façades dans le centre ancien.

La commission « Urbanisme », lors de sa réunion du 17 février 2017, a étudié le dossier de demande de Monsieur Guillaume FORESTIER et Madame Julie VAITINADIN pour la réhabilitation de la façade du bien bâti sis 10 avenue de Provence.

La commission a approuvé à la majorité (1 voix contre) l'attribution d'une aide d'un montant de 2 000.00 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 voix contre : J. HENRIQUES DE ALMEIDA) l'attribution d'une aide dans le cadre de ce dispositif.

#### **9 – Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et milieux Aquatiques du Gard (SMD) – intégration de nouvelles communes**

*Rapporteur : Benoît BAILLET, Adjoint Délégué à l'Agriculture et aux Espaces Verts*

La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, prévoit l'intégration de 12 communes du secteur Leins Gardonnenque à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Dans ce contexte, les communes de Domessargues, Saint Mamert du Gard et Sauzet ont d'ores et déjà demandé leur adhésion au SMD.

Le Comité Syndical du 30 janvier 2017 a approuvé ces adhésions ; afin de valider cette décision, il est nécessaire que les membres actuels du syndicat, dont fait partie la commune, délibèrent eux-mêmes individuellement pour approuver, dans leur majorité, ces adhésions.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'intégration des communes de Domessargues, Saint Mamert du Gard et Sauzet au SMD.

#### **10 – Réhabilitation du chemin des Jasses – demande de subvention**

*Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint Délégué à l'Administration Générale et aux Finances*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin des Jasses, la commune propose de déposer une demande de financement pour ces travaux auprès du conseil départemental du Gard.

La demande sollicitera un montant de 25 468 € pour un coût total de l'opération de 127 340 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le dépôt de cette demande de financement, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Monsieur FOURNIER demande des précisions techniques sur la teneur du programme de réhabilitation.

Monsieur BEDOS répond que, conformément à ce qui a été décidé en concertation avec les riverains, les travaux consisteront en une réfection de la chaussée, un marquage au sol des cheminements piétons, mise en place d'un caniveau central, création de places de stationnements, goudronnage et éclairage public du chemin de liaison situé entre le chemin des Jasses et le chemin du Bondavin.

Monsieur FOURNIER demande à quelle échéance ces travaux seront réalisés, car le chemin est extrêmement abîmé.

Monsieur BEDOS explique qu'une réunion avec la maîtrise d'œuvre est prévue ce 24/03 pour organiser le démarrage du chantier. Ces travaux devraient donc être réalisés d'ici cet été.

## **11 – « Spectacles Traditions 2017 » - approbation**

*Rapporteur : Mireille BOMPARD, adjointe Déléguée à la Culture*

Nîmes Métropole souhaite participer à la programmation sur son territoire de manifestations communautaires qui favorisent et accompagnent le maintien des traditions sur son territoire. En 2017, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines taurins, équestres et camarguais.

La programmation 2017 se déclinera de la façon suivante :

- concours d'abrivados
- concours « Graines de Raseteurs »
- spectacles équestres
- soutien des musiques et danses traditionnelles

Il est proposé de renouveler le partenariat entre Nîmes et la commune dans le cadre de ce dispositif. Madame BOMPARD précise que cette année, la commune bénéficiera d'un spectacle équestre le 13 juillet, d'une roussataïo et d'un groupe folklorique pour la fête votive.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le renouvellement du partenariat avec Nîmes Métropole pour les « Spectacles Traditions 2017 », et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

## **12 – Convention d'Accueil des Assistants Maternels de REDESSAN**

*Rapporteur : Cyrille GLEIZES, adjointe Déléguée à l'Enfance*

L'Association Samuel VINCENT, représentée par le Relais d'Assistants Maternels « Les Ribambelles » propose de mettre en place sur la commune un accueil spécifique pour les assistants maternels de REDESSAN. Cet accueil vise à la mise en place d'ateliers pour les assistants maternels de la commune et des enfants qu'ils accueillent, sous l'autorité d'une personne qualifiée du RAM.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune mettrait à disposition les locaux de l'accueil périscolaire maternel, en dehors des heures habituelles d'utilisation, pour accueillir ce public. La commune participerait financièrement à hauteur de 2 euros par heure et par personne, soit environ 400 euros par an. Les ateliers seraient destinés à un groupe de 10 assistants maternels maximum, pour une durée de 2 heures, et à une fréquence d'un atelier par mois, de septembre à juin.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la mise en place d'un partenariat avec L'Association Samuel VINCENT, représentée par le Relais d'Assistants Maternels « Les Ribambelles » pour la mise en place d'ateliers pour les assistants maternels de la commune, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Monsieur SAINTOT demande où se feront ces ateliers, et s'il y a un lien avec la MAM en cours d'ouverture sur la commune.

Madame GLEIZES explique que les ateliers se feront dans les locaux de l'accueil périscolaire maternelle, et que c'est différent de la MAM. Ces ateliers étaient faits avec le CSC Odyssee, mais

locaux ont été jugés inadaptés et il n'y avait pas de personne référente du RAM, Ces ateliers ne peuvent donc plus être organisés par le CSC Odyssee. La convention proposée permet donc de relancer cette activité.

### **13 – Modalités de calcul des indemnités de fonction des élus locaux**

*Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire*

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique, servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice est fixé à 1022 au lieu de 1015.

La délibération du Conseil Municipal fixant les indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués faisant référence à l'indice brut terminal 1015 doit ainsi être modifiée.

Madame Le Maire précise, qu'à l'occasion de cette actualisation, le taux d'indemnité des Adjointes au Maire sera uniformisé à 15%.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la modification des modalités de calcul des indemnités des élus locaux.

### **14 – Questions diverses**

#### **- Redevance d'Occupation du Domaine Public des forains à l'occasion de la fête votive**

Madame BOMPARD précise que ce dispositif était au préalable assuré par le Comité des Fêtes mais que celui-ci rencontre beaucoup de difficultés pour encaisser ces redevances. La commune propose donc de reprendre cette compétence.

Après avis de la commission des finances, il est proposé de fixer ces redevances comme suit :

Activités alimentaires : 10€ / m<sup>2</sup>

Non alimentaires : 5€/ m<sup>2</sup>

Pour le paiement de cette redevance, un acompte 50% sera versé avant la fête votive lors de l'inscription, le solde sera versé lors de l'installation du forain.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le tarif de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des forains à l'occasion de la fête votive.

#### **- Intervention du public**

Un administré présent dans le public demande à Madame Le Maire l'autorisation d'intervenir pour attirer l'attention du Conseil Municipal sur une question administrative. Son intervention ne portant pas trouble au bon déroulement de la séance, Madame Le Maire lui cède la parole.

L'administré attire l'attention de l'Assemblée sur la récente mise en œuvre du Plan Préfecture Nouvelle Génération qui confie l'instruction des demandes de cartes d'identité aux seules mairies équipées d'une station biométrique, dont Redessan ne fait pas partie. L'administré indique regretter cette situation, d'autant plus que Redessan est désormais chef lieu de canton, compte une population démographiquement conséquente. Cette situation est d'autant plus regrettable pour certaines populations fragiles, ayant notamment des difficultés à se déplacer. L'administré souhaite donc savoir si la commune envisage de saisir Monsieur Le Préfet du Département pour qu'une station biométrique soit installée à Redessan

Madame le Maire indique que l'implantation des stations biométriques dans le département relève de la compétence de Monsieur Le Préfet, et après avoir pris l'avis des membres de l'Assemblée, propose de saisir monsieur Le Préfet du Département sur cette question.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.**